



# Conseil Municipal du 28 février 2017

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. MALANDRIN</b>	X			
<b>M. GEMEY</b>	X			
<b>Mme CUADRADO</b>	X			
<b>M. LAURENT</b>		X		<b>Mme CUADRADO</b>
<b>Mme GUENOUX</b>	X			
<b>M. DEFRANCE</b>	X			
<b>Mme TERRY</b>	X			
<b>M. METAIS</b>	X			
<b>M. FORTIN</b>	X			
<b>Mme PAIGNE</b>	X			
<b>M. MERIT</b>	X			
<b>M. DUTHOIT</b>	X			
<b>Mme HENRY</b>	X			
<b>M. LEBOUCHER</b>	X			
<b>Mme LEMOINE</b>	X			
<b>Mme CHANEL</b>		X		<b>M. DUTHOIT</b>
<b>Mme DUMAS</b>		X		<b>M. GEMEY</b>
<b>Mme PETIT</b>			X	
<b>M. DURÉCU</b>		X		<b>Mme FICET</b>
<b>M. PERCHE</b>		X		<b>M. ORANGE</b>
<b>Mme FICET</b>	X			
<b>M. ORANGE</b>	X			
<b>Mme LECLERC</b>	X			

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : François Leboucher

### **PREAMBULE : Intervention de MM. MALANDRIN & GEMEY**

#### **Naissances :**

Myla BOQUET, née le 11 janvier 2017

Timéo SANNIER STOLARSKI, né le 19 janvier 2017

Candice SOWINSKI, née le 24 janvier 2017

#### **Décès :**

LEMERCIER Marie, décédée le 26 janvier 2017

BEAUFILS Daniel, décédé le 9 février 2017

Monsieur Malandrin fait lecture du courrier que Monsieur Durécu lui a adressé ce jour.

Monsieur Malandrin explique qu'il a rencontré Madame Ficet et lui a proposé un rendez-vous le 28 février pour évoquer le sujet du Centre social en compagnie de Monsieur Paton. Madame Ficet a répondu par la positive sous réserve de disponibilité de Monsieur Perche. Il a été convenu que Madame Ficet confirmerait la date du rendez-vous, ce qu'a fait Madame Ficet par mail à Monsieur Malandrin. Or il s'avère que l'adresse mail de Monsieur Malandrin habituellement utilisée, ne fonctionne plus depuis le 10 janvier. Monsieur Malandrin n'a donc pas reçu cette confirmation et n'était d'ailleurs pas content, le sujet ayant été abordé en réunion d'adjoints la veille au soir. Madame Ficet s'étonne de cet état de fait car elle a fait un « copier-coller » de l'adresse contenue dans le mail de convocation pour cette séance de Conseil et s'étonne également que les agents communaux utilisent une adresse mail qui ne fonctionne plus. Monsieur Malandrin répond qu'il s'agit d'envoi groupé avec un nombre important d'adresses. L'adresse mail a vocation à fonctionner de nouveau. Madame Cuadrado précise qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des membres du Conseil pour les informer de ne plus utiliser l'adresse « Orange » de Monsieur Malandrin et donner une nouvelle adresse mail en attendant. Madame Ficet répond que c'est un sujet qui lui tient à cœur et que Monsieur Malandrin aurait pu l'appeler. Monsieur Malandrin répond qu'il est le premier à dire que ce serait bien de se réunir à ce sujet mais que n'ayant pas de nouvelle, il a programmé autre chose et n'était donc plus disponible ce 28 février.

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2017 :**

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier dernier.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Orange regrette que le compte-rendu ait été envoyé tardivement.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 3**

**Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour et 0 contre et 3 abstentions (Madame Lemoine et Messieurs Orange et Perche) valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2017.**

### **2) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :**

Madame Cuadrado informe que le PLU et le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique sont consultables sur le site de la ville de Doudeville mais également en version papier en mairie.

Le rapport est un document qui comporte les remarques suite à l'enquête publique.

150 dents creuses ont été recensées et 71 ont été retenues avec pour objectif la construction de 23 logements par an.

#### **Proposition de délibération :**

Le conseil municipal de Doudeville

Vu,

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L151-1 et suivants, R123-1 (ancien) et suivants ;
- la délibération en date du 12 décembre 2013 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme ;

- la délibération en date du 21 juillet 2016 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme, faisant le bilan et clôturant la concertation ;
- les avis des services de l'Etat et des personnes concernées ;
- l'arrêté en date du 11 octobre 2016 soumettant le projet de plan local d'urbanisme et les avis des services de l'Etat et des personnes concernées à l'enquête publique ;
- les conclusions du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré,

- 1) décide d'approuver la révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Ce projet de plan local d'urbanisme comprend :

- un rapport de présentation
  - un projet d'aménagement et de développement durables
  - des orientations d'aménagement et de programmation
  - un règlement écrit
  - des documents graphiques du règlement
  - une étude L111-6 (loi Barnier)
  - des annexes (annexes sanitaires, annexe phonique, servitudes)
- 2) décide l'institution du Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et les zones à urbaniser du PLU ;
  - 3) Précise que le Droit de Préemption tel que défini dans la présente délibération est exercé par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - 4) dit qu'en application de l'article L213-13 du Code de l'Urbanisme, il sera ouvert un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intentions d'aliéner, les acquisitions réalisées par l'exercice du Droit de Préemption Urbain ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, registre consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - 5) dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme ;

- 6) dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé à Madame la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine Maritime ;
- 7) dit que le plan local d'urbanisme approuvé sera consultable au service d'urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- 8) Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicités précisées au paragraphe ci-dessus.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Malandrin précise qu'il s'agit du fruit de plus de deux ans de travail et adresse ses remerciements à toutes les personnes présentes lors des nombreuses réunions qui ont aidé à construire ce PLU. Monsieur Malandrin précise que nous sommes confrontés à certaines choses non voulues mais les lois Alur et NOTRe s'imposent à nous. Certaines personnes peuvent se trouver lésées par ce PLU mais nous avons à chaque fois essayé de trouver des solutions. Monsieur Orange regrette que le document de synthèse soit parvenu tardivement. Madame Cuadrado répond qu'effectivement le document a été envoyé tardivement mais il s'agit d'un document de synthèse du PLU qui est à disposition depuis deux ans. Monsieur Malandrin précise que les problèmes de réseaux fixe et mobile ce week end ont rendu la communication difficile.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour et 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) adoptent la délibération.**

#### **3) ADOPTION DU PROJET DE CONTRAT D'ENTRETIEN DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Monsieur Fortin rappelle qu'il avait présenté le projet lors du dernier conseil municipal suite à la réunion avec la SDEL. Il s'agit ici du contrat définitif qui prévoit une maintenance préventive avec 3 tournées annuelles (passages nocturnes) avec remplacement des pièces nécessaires au fonctionnement compris dans le forfait. Les opérations de maintenance curative intermédiaires sont facturées en plus. Le contrat est établi pour une durée de 2 ans avec un coût annuel de 4 875 € HT.**

#### **Proposition de délibération :**

**Considérant la nécessité d'entretenir le réseau d'éclairage public ;**

**Considérant le partenariat entre le SDE 76 et la société SDEL Pays de Caux ;**

**Vu la proposition de la société SDEL Pays de Caux ;**

**Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent / n'autorisent pas Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société SDEL Pays de Caux ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la prestation.**

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Orange demande s'il s'agit toujours de la SDEL. Monsieur Fortin répond qu'il s'agit bien de la SDEL. Le SDE76 a fait une proposition plus vaste mais aussi beaucoup plus chère. Avec les changements d'armoires et d'horloges astronomiques qui sont prévus, le parc sera plus récent et les besoins de maintenance seront moins importants. Monsieur Malandrin précise que la SDEL devait faire une tournée le 2 mars mais il y aura un décalage par manque de personnel (agents malades). Nous sommes en attente d'une nouvelle date.

Présents : 17

Exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société SDEL Pays de Caux ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la prestation.

#### **4) ADOPTION DU PROJET D'INSTALLATION D'HORLOGES ASTRONOMIQUES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur Fortin rappelle que pour pouvoir couper l'éclairage public la nuit, il y a besoin d'horloges astronomiques. Sur les 30 armoires que comprend notre réseau, 10 sont à changer complètement et 7 ont besoin d'une mise en place d'horloge astronomique. Les dépenses liées à la maîtrise de la demande d'énergie en éclairage public sont subventionnées à hauteur de 80 % et le reste à 65 %. Ces travaux coûteront 2 114,71 € TTC à la commune dont 981,09 € qui seront récupérés via le FCTVA.

#### **Proposition de délibération :**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2016-0-76219-7264** et désigné « horloge Astro sur la commune (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 5 886,54 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 114,71 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet cité ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 2 114,71 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Monsieur Orange demande quand auront lieu les travaux. Monsieur Fortin répond que les travaux seront réalisés jusqu'au début de l'été. Le réglage de l'ensemble des horloges se fera à la fin. Madame Ficet demande quels sont les créneaux horaires de coupure. Monsieur Fortin répond que ce n'est pas encore arrêté mais on s'oriente vers 23h00 – 05h00 comme pour beaucoup de communes. Monsieur Malandrin précise que le carrefour à feux ne sera certainement pas concerné par la coupure car la

Direction des routes préconise l'éclairage la nuit sur cette zone. Monsieur Orange demande quelles sont les économies estimées. Monsieur Fortin répond que c'est évalué à environ 18 000 € par an.

Présents : 17  
Exprimés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet cité ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 2 114,71 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **5) ADOPTION DU PROJET D'INSTALLATION D'ARMOIRES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Dans la continuité de la précédente délibération, Monsieur Fortin rappelle que 10 armoires sont vétustes et non conformes, aussi il convient de les changer. Le remplacement de ces armoires coûtera à la commune 11 879,34 € TTC dont 5 369,76 € qui seront récupérés via le FCTVA.

#### **Proposition de délibération :**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2016-0-76219-7265** et désigné « remplacement des armoires EP (version 1.1)» dont le montant prévisionnel s'élève à 32 218,56 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 11 879,34 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet cité ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 11 879,34 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Présents : 17  
Exprimés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le projet cité ci-dessus ;
  
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 11 879,34 € T.T.C.
  
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

**6) DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) :**

**A) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement de la voirie pour les personnes à mobilité réduite.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement de la voirie pour les personnes à mobilité réduite.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement de la voirie pour les personnes à mobilité réduite.

**B) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE JOSEPH BRETON :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de reconstruction du préau de l'école Joseph Breton.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de reconstruction du préau de l'école Joseph Breton.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux de reconstruction du préau de l'école Joseph Breton.**

**C) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONCERNANT LA RÉFECTION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE NOTRE DAME :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réfection du clocher de l'église Notre Dame.

**Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réfection du clocher de l'église Notre Dame.

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Malandrin précise que la municipalité a contacté l'association du Patrimoine pour avoir une subvention et ainsi avoir la possibilité d'aller plus loin que le clocher car la toiture côté presbytère est en très mauvais état.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réfection du clocher de l'église Notre Dame.**

**D) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONCERNANT LES TRAVAUX DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE JOSEPH BRETON**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux des sanitaires de l'école Joseph Breton.



### **Proposition de délibération**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux des sanitaires de l'école Joseph Breton.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Monsieur Malandrin précise qu'il s'agit de la réfection totale hormis les murs et la toiture.**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux des sanitaires de l'école Joseph Breton.**

### **E) DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-MARITIME CONCERNANT LES OPERATIONS NECESSAIRES A LA REDUCTION DES POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à l'agence de l'eau de Seine-Maritime concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention à l'agence de l'eau concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention une subvention à l'agence de l'eau concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.**

### **F) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME CONCERNANT LES OPERATIONS NECESSAIRES A LA REDUCTION DES POLLUTIONS PHYTOSANITAIRES :**

Les membres du conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Département de Seine-Maritime concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.

### **Proposition de délibération :**

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au Département de Seine-Maritime concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à demander une subvention au Département de Seine-Maritime concernant les opérations nécessaires à la réduction des pollutions phytosanitaires.**

### **7) VALIDATION DES TARIFS DES SORTIES 2017 DU CENTRE SOCIAL :**

Madame Terry rappelle que le but des sorties du Centre social est de favoriser la découverte du patrimoine architectural et culturel. Les sorties qui rencontrent le plus de succès sont reconduites, ce qui est le cas du salon de l'agriculture et Pixel à la cathédrale de Rouen. 3 nouvelles sorties sont proposées cette année avec Nausicaa à Boulogne sur Mer, les jardins suspendus et le musée Malraux à Le Havre et enfin une sortie en forêt de Brotonne.

Le Centre social apporte une contribution financière pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier de ces sorties.

Il s'agit de fixer les tarifs des sorties programmées par le Centre social pour l'année 2017.

### **Proposition de délibération :**

Le Centre social organise des sorties selon le programme et planning suivants :

- **Salon de l'agriculture à Paris**, le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017.

Tarif : 26 euros par personne.

- **Nausicaa à Boulogne sur Mer**, le mercredi 17 mai 2017.

Tarifs : 30 euros par personne.

- **Pixel Cathédrale de Rouen**, le mercredi 05 juillet 2017.

Tarifs : 10 euros par personne.

- **Les jardins suspendus et le musée André Malraux à Le Havre**, le mercredi 06 septembre 2017.

Tarifs : 15 euros par personne.

- **Forêt de Brotonne à Notre Dame de Bliquetuit**, octobre 2017 (date précise à définir).

Tarifs : 10 euros par personne.

Les membres du conseil municipal adoptent / n'adoptent pas les tarifs des sorties programmées par le Centre social pour l'année 2017.

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Monsieur Mérit demande si ces sorties sont réservées uniquement aux habitants de Doudeville. Madame Terry répond que la priorité est donnée aux Doudevillais mais si le car n'est pas complet, les habitants des communes voisines sont acceptés. Madame Ficet demande comment peut-on fixer les tarifs alors que l'agrément de la CAF est suspendu. Madame Terry répond que la suspension de l'agrément n'empêche pas le Centre social de fonctionner. L'agrément permet d'obtenir des subventions. Madame Ficet demande si l'on peut garder la dénomination de Centre social même sans agrément. Madame Terry répond que oui. Monsieur Orange dit que tout ça est assez flou et que les habitants pensent que les activités sont subventionnées. Madame Terry répond : « le début de séance a été assez vif concernant ce sujet. Vous avez créé le Centre social, vous devez savoir ce dont il s'agit ». Madame Ficet demande si la MSA subventionne le Centre social. Monsieur Malandrin dit : « Sous votre mandat, le Centre social regroupait plusieurs entités : le centre de loisirs, l'école de musique et le périscolaire. Actuellement c'est la subvention au titre de l'animation globale qui n'est plus attribuée mais le Centre de loisirs et le périscolaire sont toujours subventionnés par la CAF. Monsieur Orange dit : « Vous avez retiré le Centre de loisirs et l'école de musique du Centre social ». Monsieur Malandrin répond que c'est seulement au niveau du budget, sur conseils de la perception. Madame Ficet dit qu'elle a du mal à comprendre pourquoi n'y a-t-il pas de suspension globale des subventions. Monsieur Malandrin répond : « Je vous montrerai les comptes et vous verrez que la CAF verse des subventions ». Monsieur Orange dit que c'est dommage car si le Centre social était subventionné, on pourrait faire plus d'activités. Monsieur Malandrin répond que la CAF a versé 15 000 € en 2014, 11 000 € en 2015 et 8 000 € sur les 6 premiers mois de 2016. Le salaire du responsable de l'époque était de 39 000 € par an charges comprises. Monsieur Mérit trouve anormal que le tarif extérieur soit identique à celui des Doudevillais car les personnes extérieures ne paient pas leurs impôts à Doudeville. Madame Terry répond qu'il vaut mieux remplir le car avec des personnes extérieures que de faire des voyages à moitié vide. Monsieur Malandrin précise que les Doudevillais restent prioritaires. Madame Terry précise qu'il y a des aînés de l'extérieur qui donnent du temps aux associations doudevillaises et qu'il est difficile de leur refuser l'accès. Monsieur Malandrin précise qu'un bilan sera fourni avec la part des Doudevillais et extérieurs.

Présents : 17

Exprimés : 22

Pour : 17

Contre : 5

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 5 contre (les membres de l'opposition municipale) et 0 abstentions adoptent les tarifs des sorties programmées par le Centre social pour l'année 2017.

### 8) MODIFICATION D'ADRESSE DE LA RESIDENCE « LES FLEURS DE LIN » :

Exposé de Monsieur Malandrin.

Le centre des impôts foncier d'Yvetot a reçu un courrier d'Habitat 76 demandant de passer les appartements de la résidence « Les Fleurs du Lin » du 1 et 2 allée des Fleurs du Lin au 13 bis route de Seltot. Pour valider cette proposition, le CDIF demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

### **Proposition de délibération :**

Vu le courrier du bailleur social Habitat 76 adressé au centre des impôts d'Yvetot demandant de passer les appartements de la résidence « Les Fleurs du Lin » du 1 et 2 allée des Fleurs du Lin au 13 bis route de Seltot;

Considérant la nécessité de délibérer sur cette proposition et de transmettre la décision au centre des impôts d'Yvetot ;

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal décident d'approuver/de ne pas approuver la demande du bailleur social Habitat 76 pour passer les appartements de la résidence « Les Fleurs du Lin » du 1 et 2 allée des Fleurs du Lin au 13 bis route de Seltot et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification d'adresse.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'approuver la demande du bailleur social Habitat 76 pour passer les appartements de la résidence « Les Fleurs du Lin » du 1 et 2 allée des Fleurs du Lin au 13 bis route de Seltot et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification d'adresse.**

### **9) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Exposé de Monsieur Malandrin

#### **Projet de délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Monsieur Christian Lerouy dans quelques mois, il convient de créer un poste d'Adjoint technique territorial afin de procéder au recrutement de son remplaçant.

Le poste d'Adjoint technique territorial est / n'est pas créé.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Présents : 17**

**Exprimés : 22**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de créer un poste d'Adjoint technique territorial.**

#### **10) QUESTIONS DIVERSES :**

Avant d'aborder les questions diverses, Monsieur Malandrin souhaite aborder quelques points d'information :

- Monsieur Malandrin informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu le programme de la future salle du Mont Criquet, que ce dernier a été envoyé à l'agence technique départementale pour vérifications et qu'ensuite le projet pourra être discuté.
- Monsieur Malandrin souhaite revenir sur la panne de réseau mobile de ce week end qui a été très pénalisante. A chaque fois, cela nécessite de nombreuses démarches auprès des opérateurs. Le redémarrage était annoncé pour mercredi mais après une intervention auprès de son réseau, le service était opérationnel dès le lundi.
- Monsieur Malandrin a rencontré la ministre de la Justice, Monsieur Jean-Jacques URVOAS lors de sa visite du Centre éducatif fermé hier après-midi.
- Le minibus des associations est arrivé au garage Citroën. Nous avons reçu les devis des assurances, le choix sera fait cette semaine.

Monsieur Gemey informe qu'une nouvelle association est née, il s'agit Des Voix unies qui récolte des fonds pour des associations caritatives. Une première soirée en hommage à Grégory Lemarchal est organisée le 29 avril 2017.

Madame Ficet demande si l'on peut fixer la date de la réunion sur le Centre social. Monsieur Malandrin propose le jeudi 16 mars 2017 à 18h30. Une convocation sera envoyée aux membres du conseil municipal.

Madame Leclerc demande s'il est possible d'avoir un exemplaire du PEDT. Monsieur Defrance répond qu'un exemplaire sera déposé dans le casier.

Monsieur Orange est surpris de ne pas voir de réunions de travail pour le cahier des charges de la restauration scolaire car le contrat actuel étant prolongé d'un an, un nouvel appel d'offres devrait être lancé. Monsieur Defrance répond que le travail est en cours, il voit Monsieur Paton ce lundi pour travailler sur le cahier des charges. Des contacts ont été pris avec des prestataires pour avoir quelques informations.

Monsieur Orange dit que visiblement la carte pour recharger un véhicule électrique sur la borne ne fonctionne pas sur l'ensemble du territoire national. Monsieur Foulon répond qu'effectivement la carte sans abonnement proposée par le SDE76 via Sodetrel ne fonctionne pas partout notamment sur Le Havre et Rouen qui ont leur propre carte mais où la recharge est gratuite. En revanche il existe un abonnement à 10 € qui permet normalement d'utiliser la carte sur tous les réseaux nationaux.

Monsieur Orange informe qu'il existe un trou sur la voirie au hameau de Seltot et qu'un mail a été envoyé à ce sujet. Monsieur Malandrin répond que le nécessaire sera fait rapidement pour le boucher.

Monsieur Mogis demande pourquoi sur le site de la ville, les loto et foire à tout du comité des fêtes de Vautuit n'apparaissent pas. Monsieur Gemey répond qu'il est très surpris mais qu'il va faire le point avec le service communication pour y remédier le cas échéant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

**La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 04 avril 2017 à 20h00.**